

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... Six mois... Trois mois... Poste : Un an... Six mois... Trois mois...

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions... Les articles communiqués...

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Août 1879.

Qu'ont-ils fait de la Marseillaise ?

On ne peut nier que la Marseillaise ne soit un hymne admirable... Elle ne tarde pas à descendre dans les carrefours...

Comment se fait-il cependant que la Marseillaise soulève chez nous de si grandes répugnances... Elle ne devait servir que contre les ennemis du dehors...

En France, il n'y a pas eu de coupables entreprises contre les lois et contre les gouvernements qui n'aient été faites au chant de la Marseillaise... Elle ne devait servir que contre les ennemis du dehors...

En République, si l'on veut s'insurger, c'est la Marseillaise... si l'on veut se réjouir et fraterniser, c'est la Marseillaise... si l'on veut tracter le gouvernement, c'est la Marseillaise.

laise ; si, au contraire, on veut lui témoigner de la joie, c'est la Marseillaise ; — toujours, toujours la Marseillaise.

Dieu sait, alors, comme on la chante, elle n'est plus reconnaissable. Elle ne tarde pas à descendre dans les carrefours... Tu as, dit-on, conduit nos pères à la victoire...

Allons, enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé !

Je vous demande un peu si jamais, lorsqu'ils ont voulu faire, chez eux, quelque désordre, les Anglais ont entonné le God save the Queen ? Ils sont quelquefois descendus dans la rue...

Un chant national est un chant qui fait écouter debout et chapeau bas. Pour qu'il produise sur les foules l'effet qu'on en attend, il ne doit pas être exécuté à tout propos...

Maintenant, c'en est fait. La Marseillaise est perdue. Je crois que c'est pour bien longtemps. On lui a fait des ennemis irréconciliables, surtout parmi les musiciens.

Que faire cependant ? La République peut aider à pervertir la Marseillaise, elle ne peut la proscrire. Il me paraît, en effet, que ce gouvernement et ce chant sont inséparables.

La vérité est que la Marseillaise nous déborde ; le peuple se grise avec cela et se met à ne plus trop savoir ce qu'il veut. Voyez, il crie : « Le jour de gloire est arrivé » et il se jette sur des prêtres ; il les veut traîner à la rivière.

(Figaro.) A. RENAL.

Chronique générale.

Nous apprenons que des députés ont pris prétexte de l'article publié par le Figaro sur une conversation du prince Jérôme, pour réitérer auprès de l'un de nos ministres une nouvelle demande de bannissement du prince.

La police de Bordeaux a fait enlever, hier matin, des affiches injurieuses pour le roi d'Espagne, qui avaient été apposées la nuit précédente sur les murs de la ville.

On procède à une enquête.

Une correspondance de Londres affirme que le comte de Chambord a passé deux jours entiers chez le duc de Norfolk.

Le bruit court que 57 conseils généraux se sont prononcés contre les lois Ferry ; 22 pour ; 7 se seraient abstenus.

Des symptômes très-caractéristiques de refroidissement entre l'Allemagne et la Russie s'accroissent chaque jour davantage.

Les journaux officiels allemands, chacun dans un langage différent, avertissent aujourd'hui la Russie que l'Allemagne est toute prête pour une campagne au-delà de la Vistule, et que, beaucoup mieux préparée qu'elle ne l'était en 1870 pour sa guerre contre la France, elle n'a rien à redouter de l'empire des czars.

On lit dans la République française :

Les dernières manifestations de quelques officiers généraux et supérieurs en faveur de l'enseignement congréganiste, qui se sont produites lors des distributions de prix, ont enfin, paraît-il, attiré sérieusement l'attention du ministre de la guerre.

Dans un ordre d'idées analogue, le ministre de la guerre aurait écrit, affirme-t-on, à son collègue de l'instruction publique, afin de lui demander dans quelles conditions les enfants de troupe, que beaucoup de chefs de corps affectent d'envoyer dans les écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne, pourraient être admis dans les établissements dirigés par les instituteurs laïques et même dans les collèges ou lycées.

Le ministre de la guerre a également invité les commandants de corps d'armée à lui faire connaître les ressources de l'enseignement laïque dans les garnisons de leur région.

Si ces indications sont fournies rapidement, et si, de son côté, le ministre de l'instruction publique en obtient de même nature près des recteurs, il sera possible de changer, dès la rentrée des élèves dans les écoles, le système suivi jusqu'à ce jour pour l'instruction des enfants de troupe qui fréquentaient en majeure partie les maisons tenues par des instituteurs congréganistes.

Nous ne saurions trop approuver ces dispositions. Mais il faudrait, avant tout, que le ministère de la guerre prêchât d'exemple. Or, l'enseignement est encore donné à l'école d'essai des enfants de troupe de Rambouillet par des Frères de la Doctrine chrétienne, et il nous semble qu'il serait bon de remplacer d'abord ceux-ci par des maîtres laïques.

Les efforts de déchristianisation continuent, et l'on veut à tout prix garnir les bancs des écoles laïques. M. Gresley s'unit à M. J. Ferry contre les Frères. Les mesures projetées sont le prélude de celles qu'il y aura à prendre au préalable, le jour où l'on pourra aborder utilement le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Gambetta d'accord au point de vue purement philosophique sur la plupart des principes avec M. Boysset, demandant « l'abolition du Concordat », combat en fait la suppression du budget des cultes et du « code ecclésiastique » ; il redouterait les « conséquences à peu près immédiates de cette mesure à peu près radicale », qui ferait la fortune de « nosseigneurs les évêques » et « de gens auprès desquels les prêtres du clergé séculier sont des anges de douceur et de mansuétude ».

M. Gambetta est opportuniste dans ses haines comme dans ses convictions.

Nous lisons dans l'Union libérale de Seine-et-Oise :

Le procureur de la République de Versailles a fait arrêter, dans la journée de dimanche, d'après des renseignements qui lui avaient été communiqués, un individu qui se cachait dans le bois de Meudon et qui est connu pour un braconnier émérite.

Cet individu, qui n'a aucun domicile, est considéré comme coupable de l'accident dont ont été victimes plusieurs séminaristes en promenade dans les bois de Meudon.

Il est certain, dès à présent, que l'on ne se trouve pas en présence d'une tentative de meurtre.

En conséquence, cet individu va être déféré à la justice sous l'inculpation de braconnage et de blessures commises involontairement et ayant occasionné une incapacité de travail.

Que dire de « l'inculpation de braconnage et de blessures commises involontairement ? L'enquête officielle dit que le coup a été

tiré volontairement sur les séminaristes. Il n'y a là ni accident, ni braconnage. Une tentative d'assassinat changerait-elle de nom quand les victimes sont des prêtres ?

Un bon sous-préfet qui cherche sa voie pour arriver le plus promptement à une préfecture, adressait, il y a quelques jours, à son chef hiérarchique, un rapport qui a eu l'honneur de la transmission à un ministre, et dans lequel se trouvait ce passage :

« J'ai pris toutes mes dispositions pour seconder les intentions du gouvernement, et j'espère qu'avant la fin d'octobre il ne restera plus une seule école congréganiste dans mon arrondissement. »

Le gouvernement paraît craindre que les évêques de France ne soient tentés d'imiter l'épiscopat belge, dans le cas où les lois Ferry viendraient à être votées par le Sénat.

Le conseil municipal de Lyon a refusé de voter les frais nécessaires à l'achat des prix pour les écoles congréganistes, tandis qu'il votait 45,000 fr. pour la distribution des prix aux élèves des écoles laïques.

Une souscription a été immédiatement ouverte par les journaux catholiques.

En quelques jours, elle a produit la somme de 22,668 fr. en argent et près de 2,000 volumes.

Le *Salut public* a reçu de ses abonnés la somme de 10,823 fr.

Le *Nouveliste de Lyon*, 7,763 fr.

La *Décentralisation*, 4,085 fr.

On dit que le conseil municipal est furieux et qu'il cherche une revanche.

UNE CONVERSION EN PERSPECTIVE

M. Emile de Girardin malgré son âge est certainement un des plus jeunes néophytes de la République. Il a hésité longtemps et a fini par s'y jeter à plein collier. La guerre implacable que son journal la *France* a faite au 16 Mai et au principe monarchique est encore un souvenir récent.

Aussi, n'est-ce pas sans surprise qu'on lisait ces jours-ci dans ce même journal la *France* sous la signature *Emile de Girardin* les singulières insinuations suivantes :

« Il est certain que si la République ne fait rien de plus et rien de mieux que les gouvernements déçus qui l'ont précédée, les masses profondes qui attendaient beaucoup d'elle se désaffectionneront d'elle. »

« Les républicains tomberaient dans une méprise dangereuse pour eux s'ils pensaient qu'aucun changement ne s'est opéré dans la situation impérialiste depuis la mort du prince Napoléon-Eugène qui avait contre lui sa jeunesse, son inexpérience, son éducation réactionnaire, ses tendances cléricales et par dessus tout l'écrasante responsabilité, remontant jusqu'à lui, des menaces de déporter les républicains, menaces renouvelées chaque fois, sous les formes les plus injurieuses, par les rédacteurs du journal le *Pays*. »

« Au prince Napoléon-Jérôme, on ne peut objecter sa jeunesse, son inexpérience, son éducation réactionnaire, ses tendances cléricales ; on est sûr qu'avec lui, l'adversaire déclaré du 2 décembre, il n'y aurait à craindre pour les républicains aucun risque de déportation et de commissions mixtes. »

Qu'est-ce à dire ? Une apologie du prince Napoléon par la plume du séide de M. Gambetta !

L'ancien commensal du Palais-Royal reviendrait aux dieux qu'il a quittés !

Est-ce une conversion qui se prépare ?

Le conseil municipal du Havre a décidé de demander au préfet la fermeture de l'école congréganiste de la rue Clovis parce que le Frère directeur de l'école avait défendu aux élèves de l'établissement, membres de la fanfare des Enfants de Gravelle, de jouer la *Marseillaise*. Il paraît que l'hymne du « sang impur » fait désormais partie de l'enseignement laïque.

Le jeune lycéen qui a crié : *Vive le roi !* à la cérémonie du grand concours général, et qui par ce fait a été privé de toucher les 4,000 francs auxquels lui donnaient droit les premiers prix qu'il avait obtenus, a re-

çu, il y a quelques jours, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, au nom de M. le comte de Chambord, un présent dont la valeur est équivalente à la somme à laquelle il avait droit.

Nous avons reçu du Comité d'enseignement libre la note suivante :

« Paris, le 25 août 1879. »

« Dans un rapport présenté au Sénat par M. E. Pelletan, sénateur, et publié par la *République française* (numéro du mardi 19 août 1879), il est dit que la quatrième commission des pétitions du Sénat a reçu des pétitions revêtues de 2,442 signatures demandant le rejet du projet de loi relatif à la liberté d'enseignement, que la cinquième commission a reçu 7 pétitions revêtues de 414 signatures, enfin que la commission nommée pour examiner le projet de loi aurait reçu un certain nombre de pétitions revêtues de 4,400,000 signatures. Le total s'éleverait donc, d'après M. Pelletan, à 1 million 402,556 signatures. »

« On ne s'arrêtera pas aujourd'hui à discuter les diverses appréciations de ce rapport, mais il importe de rétablir dès maintenant les véritables chiffres. »

« Au 1^{er} août 1879, il avait été déposé sur le bureau du Sénat des pétitions réclamant la liberté de l'enseignement et revêtues de 4,747,294 signatures. (Voir le *Journal officiel* de la République française, numéros des 13, 14, 16, 18, 20, 23, 25, 29 juillet et 2 août 1879.) »

« Ce total n'est pas encore définitif et il doit être augmenté du nombre de signatures dont sont revêtues les pétitions sur le bureau de la Chambre des députés. »

« Le secrétaire, PAUL LAURAS. »

Beaucoup de commentaires au sujet de la prolongation du séjour en France de notre ambassadeur à Berlin. On parle d'un rapprochement de MM. de Bismark, Szechenyi et Cairoli, qui aurait complètement désarçonné notre diplomatie.

Jérôme l'Ereinteur.

Jérôme « l'Ereinteur », c'est le prince Jérôme, qui, dans une conversation rapportée par le *Figaro*, « éreinte » tout et tout le monde. Ce foudre de guerre ne connaît pas d'obstacle.

Voici, par ordre chronologique, « les éreintements » de Jérôme :

CONTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Rien n'est mobile, surtout en France, comme l'opinion des masses ; du jour au lendemain, elles foulent aux pieds les statues et les gouvernements qu'elles acclamaient.

CONTRE NAPOLEON III.

Si, comme le pensait avec raison mon cousin, l'Empire est la seule forme de gouvernement qui puisse satisfaire à la fois les traditions monarchiques et les revendications démocratiques, il doit prendre pour base la réconciliation, l'entente et l'union entre l'aristocratie et la démocratie. Plus la souveraineté nationale gouverne l'Etat, plus il est essentiel d'attribuer dans le gouvernement un rôle prépondérant à l'aristocratie, parce que, dans un tel Etat, l'aristocratie se compose de l'élite de toutes les classes, de tout ce qui s'élève de la foule par la science, par le talent, par la fortune, par la naissance. C'est ce que Napoléon III n'a pas compris.

Au lieu de s'attacher les classes élevées par la confiance, il les a tenues par la crainte ; au lieu de s'attacher le peuple en lui donnant une prospérité solide, il a flatté ses appétits et laissé une certaine licence à ses passions ; au lieu de faire une société unie, il a divisé pour régner. Il a voulu être regardé, en haut comme un sauveur nécessaire, en bas comme un maître puissant, et il n'est arrivé qu'à recueillir les fruits de la haine qu'il avait entretenue entre les travailleurs et les riches. Ce système de gouvernement n'a pas seulement conduit à sa perte le régime de 1852, il a certainement préparé à la France et les désastres de 1870, et les erreurs sociales de 1874.

CONTRE LES CONSEILLERS DE NAPOLEON III.

— Vous n'ignorez certainement pas, interrompit vivement le prince, qui m'a fait ce

renom de rare lâcheté. Il y avait parmi les conseillers de mon cousin certains déclassés dont je combattais, avec plus de franchise que de succès, je l'avoue, l'influence néfaste. Que n'ont-ils pas inventé contre moi pour me faire perdre toute autorité dans le Sénat, toute considération dans le pays ? Ces manœuvres ont réussi ; tolérée, je ne veux pas dire encouragée, aux Tuileries, la calomnie a trouvé dans le peuple d'autant plus aisément créance, qu'elle a été propagée par ceux qui avaient le devoir de la réduire à néant. J'en appelle à ceux qui ont été mes compagnons d'armes en Crimée ; qu'ils disent s'il est vrai que je... crains le plomb.

— Leur témoignage ne suffirait plus aujourd'hui à l'armée et au peuple ; il faudrait des actes.

— Des actes ? A moins de courir sus aux Zoulovs, il me faut attendre une occasion favorable de prendre une EPÉE et de la mettre au service d'une bonne cause. Je ne désespère pas de la trouver en temps opportun ; d'un moment à l'autre, il peut surgir en Europe certaines complications qui permettront au... beau-frère du roi d'Italie de se montrer le digne héritier de Napoléon I^{er}.

CONTRE L'IMPERATRICE.

— Ma conduite, en cette circonstance, a été bien réfléchie et très-sage. En me rendant en Angleterre, j'étais résolu à remplir auprès de l'Impératrice mes devoirs de cousin ; mais j'ai promptement constaté, à l'attitude et au langage des habitués de Chislehurst, que l'on me réservait un accueil auquel j'avais le devoir de ne pas m'exposer. Ce n'était pas à une réunion de famille que l'on me conviait, mais à une conférence dynastique dans laquelle j'aurais joué un rôle ridicule. Conformément à certain vœu déjà prêté à son fils, l'Impératrice, cédant aux sollicitations de quelques-uns de ses conseillers, et, dans le trouble de son immense douleur, oubliant le rôle plein de réserve qui lui incombait, — l'Impératrice pouvait être amenée à poser en principe ma déchéance, en traitant et en présentant mon fils comme l'héritier du sien.

« Devais-je bénévolement m'exposer à une pareille insulte ? Pouvais-je me prêter à la violation de la Constitution impériale qui a réglé dans ma famille l'hérédité ? Ne voulant pas me laisser répudier, ne me reconnaissant pas le droit d'abdiquer, je ne me sentais pas dans des dispositions de cœur et d'esprit propices à une aussi grave discussion avec une mère en larmes et en présence de mon fils que l'on poussait à me supplanter. »

Voilà pourquoi, à mon grand regret, je ne suis pas allé voir l'Impératrice avant de quitter Chislehurst.

CONTRE LE PRINCE IMPÉRIAL.

La famille impériale n'a plus de revanche à prendre ; les fautes de 1870 sont expiées, et en allant se faire tuer par un Zoulou, l'héritier de Napoléon III a payé pour les coupables ; la dette est éteinte.

CONTRE LE CLERGÉ.

Je vais vous parler sans arrière-pensée. Oui, je suis anticlérical ! Je le suis maintenant comme en 1877, comme lorsque je siégeais au Sénat.

Je veux que le clergé reste dans sa mission.

Je n'ai pas peu contribué à confirmer les catholiques dans l'opinion qu'ils ont pour moi, lorsque, en 1877, j'ai marché sous le drapeau des républicains qui, après avoir signalé comme dangereux l'envahissement du cléricisme, en sont arrivés aujourd'hui à déclarer ouvertement la « guerre au catholicisme. »

CONTRE LA NOBLESSE.

— En attendant que la bourgeoisie comprenne tout l'intérêt qu'elle a à se rallier à moi, la noblesse, monsieur, me fait meilleur accueil, et le concours de plusieurs de ses membres les plus influents m'est déjà acquis.

Quel démolisseur que ce Jérôme ! Les communards ne sont rien à côté de ce pourfendeur-là.

La conversation du prince Napoléon, publiée par le *Figaro*, a mis nos Excellences en éveil. L'une d'elles, en ce moment, au conseil général de son département, a envoyé une dépêche pour demander qu'on lui fit savoir d'avance et d'urgence si la conversation annoncée a réellement eu lieu et si le langage attribué au prince est exact.

Etranger.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin, à la *Gazette de Cologne*, que le ministre des cultes de Prusse reçoit en ce moment une foule de pétitions signées par des catholiques ou par des protestants orthodoxes, qui demandent la suppression des lois de mai.

Nous lisons dans les journaux allemands que plus de cinq cents ecclésiastiques ont pris part à la réunion du clergé des diocèses de Munster et de Paderborn.

Cette assemblée a décidé qu'elle accordera sa confiance à M. de Puttkamer, ministre des cultes, et qu'elle lui présentera un mémoire dans lequel l'attention de ce ministre sera appelée sur la triste situation des écoles et sur les remèdes qu'il s'agirait d'y apporter.

Elle a résolu en outre, à l'unanimité, d'adresser aux deux Chambres prussiennes une pétition demandant l'abrogation des lois de mai. Elle a pleinement approuvé la conduite du centre pendant la session parlementaire. Le mot d'ordre pour les élections sera : Abrogation des lois de mai.

AUTRICHE. — Le *Tagblatt*, de Vienne, publie le compte rendu d'une entrevue qu'un de ses rédacteurs a eue avec le comte Andrassy. Au cours de cet entretien, qui a duré près d'une heure, le comte Andrassy a déclaré qu'il se retirait, malgré la conviction de l'empereur, qui pensait que sa retraite n'était pas utile.

« L'empereur, a ajouté le comte Andrassy, n'a accepté ma démission que parce qu'il ne voulait pas assumer la responsabilité des conséquences que la prolongation de ma participation aux travaux du ministère pourrait avoir au point de vue de ma santé. »

Le comte Andrassy a parlé ensuite de la question orientale et a fait ressortir que, si l'Autriche n'avait pas occupé la Bosnie, elle aurait abdicqué en Orient.

L'homme d'Etat autrichien a dit, en outre, qu'il se félicitait grandement d'avoir réussi à maintenir la paix avec la Russie et d'avoir entretenu cette puissance le droit de se plaindre de l'Autriche.

La Turquie, a-t-il ajouté, a maintenant pour devoir de donner la civilisation à l'élément mahométan. Elle seule peut procurer ce bienfait aux 200 millions de mahométans de l'Asie et de l'Afrique.

J'espère que l'occupation du sandjak de Novi-Bazar aura lieu sans effusion de sang. Si nous avions occupé ce pays sans conclure de convention, on aurait dit en Turquie que notre but était Salonique et que l'occupation de Novi-Bazar ne servait qu'à protéger nos relations commerciales avec le port en question.

En renforçant notre position en Bosnie, nous aurons l'exécution du traité de Berlin.

Le comte Andrassy a confirmé ensuite la nouvelle d'après laquelle le comte Karolyi a refusé le portefeuille des affaires étrangères. Il a dit qu'il s'efforcera d'engager l'empereur à choisir l'homme le plus sûr et le plus capable.

Faisant allusion à la politique intérieure, le comte Andrassy a fait ressortir que le dualisme était le produit du développement historique de l'empire et a exprimé la conviction qu'il se formerait aussi en Autriche un parti ayant le courage de se déclarer parti du gouvernement.

ANGLAETERRE. — Le lieutenant Carey, M. Carey est rendu à la liberté, à la grande joie des radicaux et des démagogues anglais. La Reine a annulé la sentence de la cour martiale, à la prière instante de l'impératrice Eugénie, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le lieutenant Carey a été dirigé sur Portsmouth, afin d'éviter la manifestation qu'à Plymouth, certains individus avaient préparée en son honneur.

Il a déjà adressé au ministre de la guerre une demande pour retourner au Cap. On attendait une audience de l'impératrice.

On écrit de Londres que les mesures prises par le gouvernement allemand pour réprimer le socialisme, quoiqu'à la première vue ayant un caractère de clémence, puisqu'elles ne comportent ni emprisonnement, ni autre punition pénale, sont en réalité d'une extrême rigueur.

Dès qu'un individu est convaincu d'appartenir à l'Internationale, il reçoit l'ordre de quitter la ville qu'il habite, dans un fort court délai ; mais, frappé de cette peine, où peut-il aller ? et comment gagner

le pain quotidien, pour lui et sa famille? Qu'il l'emène ou qu'il l'abandonne, c'est la misère, la faim. Cette mesure le rejette avec ces mauvais conseillers, l'amertume dans l'âme, dans un autre centre, où il fera une propagande encore plus dangereuse et plus subversive.

La plupart des expulsés se dirigent sur New-York, le directeur du *Freie Presse* de Magdebourg, Alexandre Schlepinger, a été le premier à débarquer en Amérique; il venait de purger sa condamnation de cinq mois de prison, à la suite d'un article injurieux pour la famille impériale et pour le prince de Bismarck; il n'a que 28 ans.

Siegfried Friedmann, un petit banquier de Berlin et chef du parti socialiste, a suivi, sur le *Crimbric*, quelques jours plus tard; l'ordre de bannissement est signé par le chef de la commission royale de police, Von Modai; et daté de Berlin, 29 novembre 1878; on lui a alloué 48 heures pour faire ses paquets; sa famille doit aller le rejoindre.

Ces deux personnages reçoivent une hospitalité amicale à New-York et à Koboken.

Quelques-uns des 40 chefs du parti socialiste se sont réfugiés en Suisse, d'autres sont venus en France.

Liebknocht et Babel, membres du Reichstag, se sont arrêtés à Leipzig. Johann Most, un troisième membre du Reichstag, à la date du 24 novembre, était en prison à Berlin; depuis lors, il a été libéré et exilé.

Heinrich Ecks, un des agents les plus actifs, à Berlin, Jacob Wimen et Florian Paul, les deux disciples les plus zélés de Lapalle, voguent sur l'Océan et sont attendus, ces jours-ci, à New-York.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier soir, il y a eu à l'Hôtel-de-Ville réunion du Conseil municipal pour l'installation du maire et des adjoints. La musique municipale a été appelée à rehausser de sa présence cette réception officielle.

La *Marseillaise* obligatoire ne pouvait manquer en cette circonstance, et elle a ouvert la séance. Le public qui stationnait sur la place a été tout surpris de ne l'entendre qu'une seule fois.

Il y a eu deux courtes allocutions. M. le maire a parlé de l'harmonie universelle sans doute, et c'est de bon augure. Puis M. le sous-préfet est venu à son tour traiter le même sujet. M. Demangeat, qui, à son grand regret, nous aimons à le croire, n'a pu se trouver à Saumur avec les notabilités étrangères accourues à nos fêtes, a été libre dès le lendemain et est arrivé juste à temps pour l'installation en musique de la municipalité.

Après les deux speeches, le cri de *Vive la République!* a retenti dans la salle du Conseil, la musique a exécuté divers morceaux de son répertoire et l'installation a été consommée.

Partout la *Marseillaise!*

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante, à l'occasion de la fête patronale d'Azay-le-Rideau :

« Nous comptons, comme l'année dernière, nous rendre, dimanche 24, à la fête patronale d'Azay-le-Rideau, et nous reposer au bord de l'Indre, sous les frais ombrages du parc de M. de Biencourt. Cette promenade dans ses jardins était sur le programme imprimé de la fête, à la suite des jeux, du mât de cocagne et de l'illumination. Mais voici que l'on nous dit que les grilles du parc seront fermées... Nous avons voulu savoir pourquoi; voici ce que nous avons appris. Nous croyons qu'il vous sera agréable de narrer une chose aussi instructive à vos lecteurs.

Lorsqu'à la dernière séance du conseil municipal d'Azay-le-Rideau, il fut question de la fête, le marquis de Biencourt demanda au conseil si la *Marseillaise* figurerait sur le programme. Il lui fut répondu que NON. Le conseil, lui assurant, demandait simplement son concours à la fanfare d'Azay, qui jouerait les morceaux de son choix. M. de Biencourt se tourne alors vers la musique du comité de patronage, de laquelle il est le président, et lui demande si son intention est de jouer la *Marseillaise*, lui faisant d'ailleurs observer qu'elle était entièrement libre; qu'il n'avait pas la prétention d'exercer une pression sur elle; qu'il savait respecter la liberté de tous et de chacun.

Mais l'on devait comprendre qu'il entendait, lui aussi, être libre, et qu'il ne lui convenait, en aucun cas, de jouer un rôle de dupe et un rôle ridicule. A la question ainsi posée, MM. les membres de la Fanfare répondirent que la *Marseillaise* leur était imposée par la commission d'organisation de la fête, à la tête de laquelle se trouve le conseiller municipal faisant fonction de maire (car la commune d'Azay, notons-le en passant, est la seule commune de France qui n'ait pas de maire depuis trois ans).

M. le marquis de Biencourt, voyant alors que la *Marseillaise* devait faire partie officielle du programme, dut, pour ne pas jouer le rôle de dupe, qui ne lui convenait pas, refuser tout concours à la fête patronale. Son concours se bornait à inviter tout le monde à se promener dans ses jardins et à en faire les honneurs à ses concitoyens. Cette promenade était sur le programme de la fête; il demanda qu'elle en soit rayée; il fera fermer les grilles; il a donné sa démission de président du comité de patronage de la Fanfare.

Voilà la situation et les raisons pour lesquelles nous serons privés d'une promenade sur laquelle nous comptions. Et maintenant M. de Biencourt a-t-il tort ou a-t-il raison? Nous ne pouvons nous empêcher de trouver qu'il a raison. La *Marseillaise* est l'élément politique introduit dans le programme de la fête; il trouve que ce n'est ni un air national ni un air patriotique; nous pensons comme lui. Il trouve qu'il est ridicule de jouer cet air à la fête; nous le trouvons comme lui. La commission l'ayant imposée à la musique et la musique ayant accédé bénévolement à ce désir, M. de Biencourt a dû refuser tout concours à la fête et fera fermer ses grilles. Il fait bien. La musique venait jouer les dimanches sous les ombrages de son parc et au bord de l'eau, sur une estrade qu'il avait fait construire à l'endroit désigné par MM. les musiciens eux-mêmes, elle n'y viendra plus.

Tout cela parce qu'il plaît à une infime minorité de républicains de trouver que la *Marseillaise* est un chant national et patriotique et que la grande majorité des habitants honnêtes et paisibles se laisse faire la loi par une dizaine de petits radicaux qui sont tous fiers d'être de la queue de M. Wilson ou de M. Joubert! Quand donc les citoyens paisibles et honnêtes cesseront-ils de se laisser faire la loi?

Si nous avions un conseil à donner à M. de Biencourt, nous lui dirions de faire annoncer partout que pourront se promener et seront reçus chez lui tous ceux qui, à Azay et aux environs, n'aiment pas la *Marseillaise* et ne trouvent pas que le sang impur soit notre chant national et notre air patriotique. Nous lui garantissons de nombreux promeneurs.

Deux Tourangeaux.

Sur ce même sujet, un habitant d'Azay écrit à l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Nous connaissons un officier de l'armée qui nous disait hier encore : — « Quand j'entends la *Marseillaise*, cela me rappelle le jour où l'armée française a été faite prisonnière à Metz, lorsque nous avons été fils devant nos vainqueurs et que nous sommes partis pour les prisons de l'Allemagne; les musiques prussiennes nous jouaient la *Marseillaise* pour nous narguer et pour insulter la France. » Et voilà l'air que quelques républicains pleins de tact veulent imposer comme air national et patriotique! M. de Biencourt est au nombre de ceux qui ne trouvent l'air ni national ni patriotique; et puisque les organisateurs de la fête d'Azay ont voulu, en le faisant exécuter, mettre la politique dans la fête, il ne veut donner aucun concours à cette fête. Tous les ans il accueillait dans ses jardins ses concitoyens; mais en raison de la *Marseillaise* obligatoire il fait fermer ses grilles. Bravo! il fait bien. La *Marseillaise* fait un fiasco; ce n'est ni le premier, ni le dernier. » Recevez, etc.

Un habitant d'Azay.

LA CATASTROPHE DE LIGNIÈRES.

On nous écrit d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, le 26 août :

« Hier, vers trois heures du soir, dans le bourg de Lignéres, la chaudière d'une machine à battre a fait explosion. Cet accident

a eu des conséquences épouvantables. Quatre personnes ont été tuées; cinq ont été blessées.

» Noël Drouault, propriétaire et conducteur de la machine, a eu le corps coupé en deux par un éclat de fer; ses deux jambes ont été projetées à une distance de 25 à 30 mètres. Sa femme, Marie Hubault, âgée de 32 ans, est morte brûlée et écorchée.

» Michel-Auguste Dubois, âgé de 30 ans, maçon, et son père, Auguste Dubois, âgé de 56 ans, cultivateur, se trouvaient dans une grange, dans le voisinage de la machine. Cette grange s'étant écroulée par suite de l'explosion, ces deux malheureux ont été broyés sous les débris.

» Voici les noms des cinq blessés :

» Rose Dubois, femme Bloudeau, âgée de 25 ans. — Elle a reçu de fortes brûlures; et il est à craindre qu'elle ne perde complètement la vue.

» Pauline Dubois, âgée de 27 ans. — Elle a été grièvement brûlée; peut-être sera-t-on forcé d'opérer l'amputation des jambes.

» Emma Drouault, âgée de 42 ans, fille du conducteur de la machine. — Elle a reçu des contusions et des brûlures.

» Noël-Aimé Drouault, âgé de 12 ans, fils du mécanicien. — Il a été grièvement contusionné et atteint de brûlures.

» Emile-Parfait Aleton, âgé de 40 ans. — Le corps de ce malheureux enfant n'est qu'une plaie.

» Deux médecins d'Azay-le-Rideau sont accourus au premier avis et ont donné leurs soins aux blessés.

» L'explosion de la chaudière a été tellement violente que les vitres, dans plusieurs maisons, ont été brisées.

» Des morceaux de la machine, dont l'un atteignait le poids de 500 kilogrammes, sont passés par dessus les toits voisins et sont tombés à une distance de plus de 400 mètres.

» Une toiture a été défoncée par un morceau du volant.

» Deux bâtiments situés près de l'endroit où l'accident est arrivé ont eu beaucoup à souffrir de l'explosion, qui les a ébranlés et mutilés.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Mardi soir, depuis huit heures jusqu'à dix heures environ, les rues de Poitiers ont été parcourues par une bande de jeunes gens qui, au nombre d'une quarantaine, causaient une assez vive émotion, en faisant entendre, au milieu de chants plus ou moins patriotiques, des cris de « Vive la Commune » et « A bas la calotte ! »

Ces jeunes gens sont, nous dit-on, étrangers pour la plupart à notre ville et sont venus à Poitiers pour passer l'examen oral de l'admission à l'École de Saint-Cyr. Ils semblaient conduits par un jeune homme en uniforme appartenant à une École militaire et qui est ici depuis quelques jours en villégiature.

QUE DEVIENT MIGNON?

Puisque Mignon persiste à ne pas vouloir nous donner de ses nouvelles, nous croyons devoir publier les renseignements rétrospectifs que nous avons pu recueillir sur ce personnage.

D'abord nous dirons qu'avant son départ de la prison de Poitiers, Mignon avait pris toutes ses précautions pour être à l'abri du besoin, une fois en liberté.

Avant de souhaiter tout bas le bonsoir à ses geôliers, l'ex-acrobate qui faisait aussi bien jouer les serrures qu'il lui est facile de franchir une muraille, profita du moment où l'un des gardiens, dont la chambre est contiguë à la cellule qu'occupait l'évadé, faisait une ronde, pour ouvrir la porte de cette cellule, pénétrer dans la chambre du surveillant, et enlever une somme de 80 fr. sur 85 que contenait la bourse; après quoi, il réintégra sa geôle jusqu'au moment où il devait prendre la clef des champs.

On dit aussi que deux ou trois jours après son évasion, Mignon aurait été trouvé couché dans l'écurie d'un maréchal, située à la Bouledière, près la bifurcation des routes de Poitiers à Limoges et de Nieul-l'Espoir-Savigny-Lévescault, par le fils du propriétaire, lequel, en descendant, à 3 heures du matin, fut très-surpris de voir le nombre de ses habitants augmenté d'un étranger.

L'intrus, interrogé sur sa présence en pareil lieu, ne se déconcerta pas pour si

peu, et répondit avec le flegme qui le caractérise : « Je suis Mignon, mais je ne le ferai pas de mal. Quand on n'a pas de gîte, il faut bien s'en procurer un. Si tu vois les gendarmes, tu pourras leur dire que tu m'as vu ! » Puis Mignon fit une révérence et s'esquiva.

Ces procédés ne nous étonnent pas de la part de Mignon. Il est connu depuis vingt ans à Poitiers où il était en place de 1861 à 1866; et il a fait bien d'autres tours dont nous nous réservons de donner les détails, lorsque le moment sera venu. D'un autre côté, le gaillard connaît les environs de Poitiers comme ses poches et il ne serait pas étonnant que, pour dérouter les recherches dont il est l'objet, il vint s'y réfugier par moment, en attendant qu'il ait le gousset bien garni.

Aussi, conseillons-nous de bien fermer les portes.

Voici maintenant ce que nous lisons dans le *Journal de Chartres* :

« Le signalement de ce hardi malfaiteur avait été envoyé dans toutes les directions. Or, mardi, un gendarme de la brigade de Cloyes, nommé Form, remarqua dans la rue un homme étranger au pays, dont la ressemblance avec l'individu recherché était frappante. Il l'aborda et, constatant qu'il était en état de vagabondage, l'arrêta immédiatement.

Il est à peu près certain aujourd'hui que c'est bien le véritable Mignon qui est retombé une onzième fois au pouvoir de la justice. Du reste, bien que ce personnage cherche à cacher son identité, elle ne saurait tarder longtemps à être clairement établie. Cette capture fait le plus grand honneur au brave militaire qui l'a si adroitement opérée. »

LE MANS.

Nous avons raconté la fuite et l'arrestation de l'ancien directeur de la succursale établie au Mans par la Société générale.

M. Beauvisage, qui était fort malade lors de son arrivée à la prison, avait été dans ces derniers temps conduit à l'hospice.

Il y est mort ce matin à cinq heures.

(Union de la Sarthe.)

LES FORGES DE SAINT-NAZAIRE.

L'avenir de Saint-Nazaire est assuré. Les principaux actionnaires de la Société des Mines de fer de l'Anjou et des Forges de Saint-Nazaire vont établir dans quelques semaines, à nos portes, une gigantesque usine métallurgique, destinée à livrer à très-bas prix du fer et de l'acier.

Dix hectares de terrain sont achetés, et la Société a été définitivement constituée le 14 août par acte notarié. Nous allons la voir à l'œuvre dès l'automne, et autour d'elle ne tarderont pas à se greffer une foule d'usines annexes.

(Courrier de Saint-Nazaire.)

Théâtre de Saumur.

Dimanche 31 août 1879.

Seule représentation donnée par M. FUSIER, du théâtre du Palais-Royal, avec le concours de MM. Ernest NATHAN, violoncelliste, CHASSAIGNE, de la maison Pleyel, GUYOT, pianiste-accompagnateur, et M^{lle} Louise ROLAND, des Variétés.

Programme.

1. *Martha*, duo pour piano et violoncelle, MM. Nathan et Chassaigne.
2. *Le Carnet d'une Touriste*, scène, M^{lle} Roland.
3. *Un Train de plaisir à la Mer*, grande scène comique, M. Fusier.
4. *Faust*, variation brillante, M. Nathan.
5. *UN MARI SOUS UN GOBELET*, saynète fantastique, M. Nathan et M^{lle} L. Roland.
6. *Le Dernier des Vestrès*, chant et danse, M^{lle} Roland.
7. *Caprice Hongrois*, M. Nathan.
8. *J'écou! par-ci, j'im! par-là*, scène d'imitation. — M. Fusier imitera le violoncelle de M. Nathan et reproduira le *Caprice Hongrois*.
9. *A. Impromptu. B. Valse des Blondes*, M. Chassaigne.
10. *PASQUINETTE*, saynète inédite, M. Fusier et M^{lle} Roland.

Bureaux à S. N. ; rideau à S. N. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite **REVALESCIERE** Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decades, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476. — M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614. — Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDREAU, Besson, successeur de Texier, J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	DE SAUMUR	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 57 matin.	12 h. 15 soir.
8 h. 10	11 h. 15	12 h. 30	1 h. 45
1 h. 25 soir.	5 h. 50 soir.	10 h. 15 soir.	11 h. 30 soir.
4 h. 55	11 h. 35	11 h. 45	12 h. 15
7 h. 40	11 h. 35	11 h. 45	12 h. 15

DÉPARTS ARRIVÉES
DE POITIERS A MONTREUIL A SAUMUR
5 h. 15 matin 8 h. 52 matin 10 h. 15 matin
10 h. 45 11 h. 14 soir 11 h. 30 soir
12 h. 15 soir 2 h. 35 4 h. 15
6 h. 45 10 h. 32 11 h. 45

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 45.

GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	92 97			Crédit Foncier colonial	470			Canabde Suédois	1730		
2 % amortissable	83			Crédit Foncier, ad. 500 f.	875			Crédit Mobilier esp.	1181		
1/2 %	115 75			Obligations Foncières 1877	386			Société autrichienne	381 35		
5 %	116 80			Sec. gén. de Crédit Industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	655			Orléans	384 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236			Crédit Foncier d'Autriche	680			Paris-Lyon-Méditerranée	383 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517			Est	735			Est	383		
1865, 4 %	534			Paris-Lyon-Méditerranée	1169 50			Nord	388 50		
1869, 3 %	408			Midi	865			Ouest	389 75		
1871, 3 %	405			Nord	1480			Midi	383 95		
1875, 4 %	547			Orléans	1185			Paris (Grande Ceinture)	385		
1876, 4 %	548			Ouest	737 50			Paris-Bourbonnais	385		
Banque de France	3135			Compagnie parisienne du Gaz	1309 50			Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	861 50			C. gén. Transatlantique	565						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

9 heures 8 minutes du matin, express-poste	10 h. 45
6 h. 56	11 h. 35
1 h. 35	2 h. 35
3 h. 32	4 h. 32
7 h. 15	8 h. 15
10 h. 37	11 h. 37

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 36 minutes du matin, direct-tour	4 h. 31
8 h. 31	9 h. 31
9 h. 40	10 h. 40
19 h. 40	20 h. 40
4 h. 44	5 h. 44
10 h. 28	11 h. 28

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

A VENDRE PROPRIÉTÉ
De produit et d'agrément.
Maison de campagne, vue magnifique, vigne, terre, pré, bois, contenant 19 hectares.
S'adresser audit M^e ROULLEAU.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
Le dimanche 31 août 1879, à midi à l'hospice de Montreuil-Bellay. ON VENDRA: Un piano, plus de 100 volumes et cahiers de musique à l'usage des aveugles, un accordéon et des effets de garde-robe.
Au comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
Le 1^{er} août prochain.

UNE MAISON
Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Breac.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER
PRÉSENTMENT.

UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (447)

A LOUER
PRÉSENTMENT.

Où pour la Saint-Jean prochaine.
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVÉ
Hors d'habitation.
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A CÉDER DE SUITE
A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT
AFFAIRES SURES.
S'adresser à M^e PERRÉAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

A CÉDER DE SUITE
CAFÉ DU PETIT-PARIS
Place Saint-Pierre.
S'adresser à M. MAROUILLARD.

A VENDRE
UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré.
S'adresser à M. BERGER. (376)

COMMISSIONNAIRES PUBLICS

R. BELON
DIRECTEUR
Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers.

Rue d'Orléans, 45.
BUREAU: Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.
M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

RHUMATISMES
Nouvel guérison sur dix par le
SALICATE DE SOUDE
SCHLUMBERGER
Is-Boule 3 fr. SEUL DÉPÔT: 8 fr. par CHEVRIER, ph^{ie} 21, le Montmartre, Paris.
EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

MAISON ATELIER PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE	EXTRAIT DU CATALOGUE
Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORNIER. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-folio coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de DUMON. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES
Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Bretons.

MONUMENTS D'ANGERS

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

En vente, à Saumur, chez tous les libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade: 3 fr. — Un volume, l'Odyssée: 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble: 5 fr. 50 c.
Saumur, imprimerie de P. GODET.